

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique DICAVEL SL*

de la société                            GLOBACHEM  
enregistrée sous le                    n°2019-6324

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **LIVERNO**.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	DICAVEL SL DIMBA 480 SL LIVERNO
Type de produit	Générique
Titulaire	GLOBACHEM Brustem Industriepark, Lichtenberglaan 2019, 3800 SINT-TRUIDEN, Belgique
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	480 g/L - dicamba
Numéro d'intrant	2150054
Numéro d'AMM	2150022
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

10 DEC. 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

